

Charte de l'utilisation du MOOC « Tourisme durable » sur la plateforme de Jobs@skills

Entre (jaune : à compléter par le/la candidate « responsable de formation »)

..... (NOM, Prénom, email)

De l'institution

..... (nom, site Internet)

Pour le groupe d'apprenant-e-s qui s'appellera

..... (nom de la cohorte)

Ci-après « responsable de formation »

Et

La Haute Ecole Charlemagne, représenté par Hadelin de Beer

Assisté de Jobs@Skills, représenté par Claire Drouguet

ci-après appelés HECH

Il est convenu :

A. Le/la responsable de formation

1. dirigera les apprenant-e-s qui seront regroupés au sein d'une cohorte. Cela signifie qu'il/elle prendra en charge tous les aspects pédagogiques supplémentaires aux contenus pédagogiques présents au sein du MOOC et répondra à toutes les questions des apprenant-e-s. Il/elle veillera à ce qu'en aucun cas les apprenant-e-s ne communiquent avec HECH ;
2. gèrera cette cohorte pendant la période allant de / / à / / (minimum 1 semaine, maximum 8 semaines) ;
3. avertira les apprenant-e-s que ce MOOC sur le tourisme durable a été conçu en 2018 et les vidéos tournées en 2019, soit avant la pandémie. C'est pourquoi la haute Ecole Charlemagne a décidé d'adapter le MOOC à cette nouvelle réalité. Ce sera fait pour octobre 2022. Dans l'intervalle, le MOOC de 2020 est mis à disposition dans l'état d'avant-pandémie ;
4. fournira, 15 jours avant le début de la période, la liste des apprenants (emails) dans un fichier Excel ou Word ou assimilé. Sauf exception dûment motivée, le groupe des apprenant-e-s sera constitué d'au moins 10 personnes ;

Tourisme durable

5. vérifiera que le questionnaire de début et de fin de formation soit complété par les apprenant-e-s, ceci afin qu'HECH puisse améliorer le contenu du MOOC ;
6. collaborera à l'adaptation du MOOC, selon ses propres critères et en impliquant les apprenant-e-s selon son souhait, en soumettant à HECH, en fin de période, des idées, des références bibliographiques, des réflexions à propos d'un tourisme durable post-pandémie (voir boîte à idée).

B. HECH :

1. inscrira le/la responsable de formation sur la plateforme et lui donnera le statut « modérateur de discussion » ;
2. créera une cohorte qui portera le nom indiqué ci-dessus ;
3. inscrira tous les apprenant-e-s et les affectera à la cohorte, dans les 15 jours de la réception de la liste ;
4. désinscrira tous les apprenant-e-s et le/la responsable de formation à la fin de la période ;
5. fournira un vade-mecum au/à la responsable de formation sur la manière d'interagir sur la plateforme ;
6. Une attestation de suivi avec succès pourra être délivrée en fin de MOOC par Jobs@Skills.
7. mettra tout en œuvre pour résoudre les problèmes techniques qui surviendraient, signalés par le/la responsable de formation ou les étudiants via le forum technique du cours, commun à tous les utilisateurs du cours. Seul l'enseignant/ responsable de cours peut utiliser l'adresse mail directe de Jobs@Skills, fournie lors de l'inscription, en cas de question urgente.

Fait à

Le

Signature